



Tel 04/225 65 75
Fax 04/225 66 57
Web: <http://www.cpma-ulg.be>

FACTURATION FRAIS INSEMINATION ARTIFICIELLE AVEC SPERME DE DONNEUR (IAD)

Le CHR-Citadelle et le CHU de Liège sont deux prestataires de soins **différents**.

1. **Les frais de laboratoire** de spermologie (gestion de la banque de sperme et coût des paillettes des donneurs) sont à verser au **CHU de Liège**.
2. Tous **les actes médicaux** (les consultations, les échographies, les prises de sang, le laboratoire de biologie clinique, les inséminations, etc...) sont à régler au **CHR-Citadelle**.

I. FRAIS DE LABORATOIRE (CHU Liège) A régler anticipativement

	Patiente MUTUALISTE	Patiente ETRANGERE ou hors INAMI
<input type="checkbox"/> Donneur anonyme non réservé ou réservé pour deuxième grossesse avant le 1/1/17 (prix paillette inclus)	<input type="checkbox"/> 300 € / cycle	<input type="checkbox"/> 440 € / cycle
<input type="checkbox"/> Donneur anonyme réservé après le 1/1/17 pour deuxième grossesse <u>OU</u> donneur anonyme identifiable (paillette déjà payée au CPMA)	<input type="checkbox"/> 0€ / cycle	<input type="checkbox"/> 140 € / cycle
<input type="checkbox"/> Donneur connu dirigé (hors prix congélation)	<input type="checkbox"/> 0 €	<input type="checkbox"/> 155 € / cycle

Le montant repris dans ce tableau doit impérativement être versée **AVANT** l'insémination par virement bancaire (ou transfert international) au :

N° de compte : 091-0089830-37

Titulaire : CHU du Sart Tilman, Domaine Universitaire Sart Tilman 4000 LIEGE

Code Bic ou Swift : GKCCBEBB

Code IBAN : BE35 0910 0898 3037

Banque : BELFIUS, Bld Pacheco, 44, 1000 BRUXELLES

Communication/motif/référence : « **CF 4192** » **suivi de votre nom et prénom.**

(!!! Très important à indiquer lors de votre virement bancaire).

TSVP ►►►

Veillez vous munir de **la preuve de paiement** et de votre carte d'identité (ainsi que de celle de votre conjoint ou de votre compagne si celui-ci ou celle-ci n'effectue pas le déplacement) et présenter ces documents au laboratoire de spermologie ou au médecin qui vous recevra.

Aucune IAD ne sera réalisée sans ces documents.

Aucun versement en liquide ne sera accepté au niveau du service de PMA.

II. FRAIS MEDICAUX (CHR Citadelle) A régler sur place le jour même

	Patiente MUTUALISTE	Patiente ETRANGERE ou hors INAMI
<input type="checkbox"/> Acte médical d'insémination	<input type="checkbox"/> +/- 25 €	<input type="checkbox"/> +/- 190 €

Ces sommes sont à régler **LE JOUR** de votre insémination au rez-de-chaussée de la Citadelle aux caisses des polycliniques (**et non pour le CHU de Liège**).

Si votre insémination a lieu un week-end ou un jour férié, les caisses polycliniques étant fermées, l'hôpital de la Citadelle vous enverra la facture à votre domicile.

Pour tout renseignement, merci de vous adresser à Mme Cynthia GALASSO (tel : +32.4.225.62.57 – Fax :+32.4.225.66.57 – Email : cynthia.galasso@chrcitadelle.be).